



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2026-09-33

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard le 8 septembre 2026 :

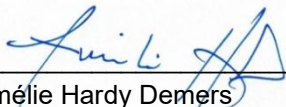
RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ELUS MUNICIPAUX

Ce règlement a pour objet de de fixer le traitement des élus municipaux avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026. Ce règlement abroge le règlement n° 2024-01-01.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, situé au 219, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 9 SEPTEMBRE 2026.



Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière

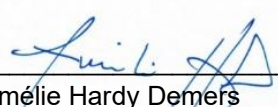
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [l'adoption du règlement #2026-09-33 relatif au traitement des élus municipaux], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 9 septembre 2026, à l'endroit suivant :

- Site Internet de la municipalité (stececiledelevrard.com)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard, ce 9 septembre 2026.



Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière